

## La part des femmes parmi les élus locaux augmente

La part des femmes parmi les élus locaux progresse et dépasse désormais 40 % ; mais elle reste tout de même loin de la parité parmi les présidents d'exécutifs (16 % pour les maires). Les femmes sont plus souvent maires de petites communes que de grandes : 18 % dans les communes de moins de 500 habitants et seulement 11 % pour celles entre 30 000 et 100 000 habitants. Elles sont aussi plus nombreuses parmi les jeunes élus locaux que parmi ceux âgés de plus de 60 ans.

La proportion d'élus locaux jeunes varie d'un niveau de collectivités à l'autre : la part des élus de moins de 40 ans est plus élevée dans les conseils régionaux (19 %) et municipaux (14 %), et plus faible dans les conseils départementaux (11 %) et communautaires (5 %). Parmi les présidents d'organes délibérants, cette part est très réduite (2 % des maires, en baisse depuis 1995 ; aucun président de conseil régional) alors qu'elle représente un tiers de la population française de plus de 18 ans.

Les agriculteurs et les cadres sont proportionnellement plus nombreux parmi les élus locaux que dans la population, tandis que les ouvriers et les professions intermédiaires sont moins nombreux.

### Féminisation accrue des élus locaux

La part des femmes parmi les élus locaux progresse, mais reste en dessous de la parité pour la plupart des fonctions exécutives locales.

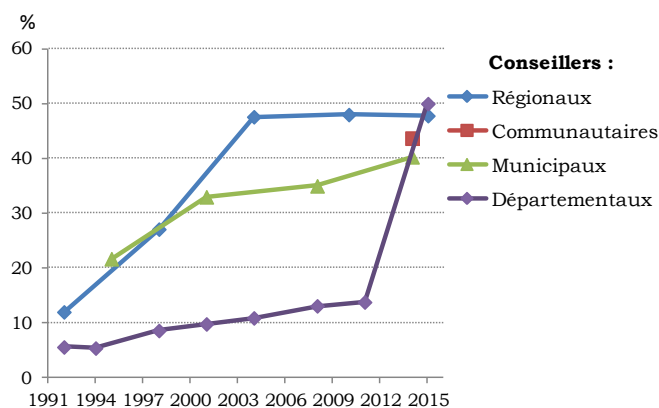
L'obligation d'alternance stricte hommes/femmes dans la présentation des listes de candidats, qui s'appliquait auparavant aux communes de 3 500 habitants et plus, a été étendue en 2013 aux communes de 1 000 habitants et plus, entraînant mécaniquement une féminisation des conseils municipaux. Ainsi, la part des femmes parmi les élus municipaux qui n'était que de 33 % après les élections de 2001 et de 35 % après celles de 2008, s'élève désormais à 40 % (graphique 1).

La proportion de femmes parmi les conseillers départementaux est quant à elle passée de 14 % en 2011 à 50 % en 2015, conséquence mécanique de l'obligation de présenter des candidatures binominales (hommes, femmes). S'agissant des effectifs des conseils régionaux, la part des femmes a connu une forte progression à la suite des élections régionales de 2004, première élection où ont été mises en œuvre les dispositions relatives à la parité instaurées par les lois du 6 juin 2000 et du 11 avril 2003, imposant une stricte alternance des candidats de chaque sexe sur les listes.

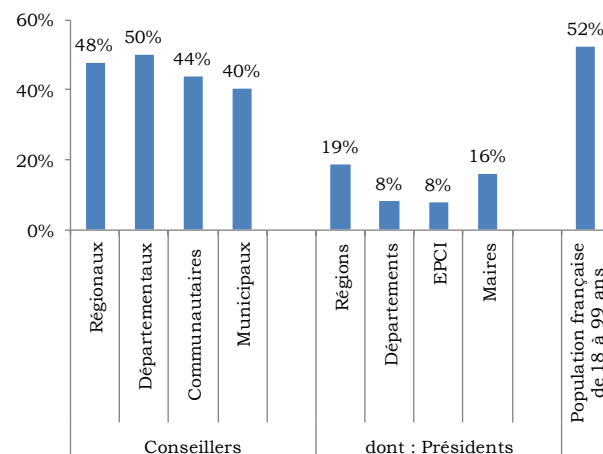
### Plus de femmes pour les fonctions d'adjoints que pour celles de président et de maire

Pour les fonctions de président et de maire, ces proportions restent en revanche plus faibles, même si elles progressent également. Ainsi, après les élections régionales de 2015, seuls 19 % des présidents de conseils régionaux sont des femmes (graphique 1), après 8 % en 2010.

Graphique 1 - Part des femmes parmi les élus...  
... depuis 1992 :



... au lendemain des dernières élections :



Source : ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (application élection et RNE).  
Champ : France métropolitaine + DOM

La féminisation des présidents de conseil départemental n'augmente presque pas : elle passe de 6 % en 2011 à 8 % en 2015.

Celle des maires progresse mais n'atteint que 16 %. Dans les conseils municipaux, les femmes sont plus nombreuses parmi les adjoints : 29 % parmi les 1<sup>ers</sup> adjoints, 38 % parmi les 2<sup>nds</sup> adjoints, 39 % parmi les 3<sup>èmes</sup>, et 48 % parmi les autres adjoints.

### Les femmes sont davantage présentes parmi les maires des petites communes...

Plus la commune est petite, plus cette part est élevée : 18 % de femmes parmi les maires d'une commune de moins de 500 habitants et seulement 11 % pour les communes entre 30 000 et 100 000 habitants (*graphique 2*). Pour les très grandes communes la proportion remonte cependant un peu : 14 % de femmes parmi les maires des communes de plus de 100 000 habitants (soit six femmes sur 42 maires).

On ne retrouve pas cette tendance pour les conseillers municipaux : seulement 33 % de femmes parmi les conseillers des communes de moins de 500 habitants contre plus de 48 % pour celles de plus de 30 000 habitants.

### ... et parmi les jeunes élus

Plus les élus sont jeunes, plus il y a de femmes : 47 % des conseillers municipaux de 18 à 40 ans sont des femmes, contre 28 % de ceux de 70 ans ou plus (*graphique 3*).

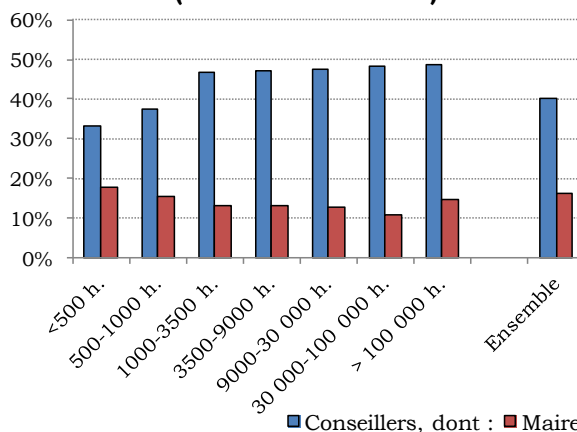
### Des élus d'âges différents d'un niveau de collectivité à l'autre

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la population française de plus de 18 ans est répartie en trois tiers équivalents entre les personnes de 18 à 40 ans, de 40 à 60 ans et de 60 ans et plus.

Ce n'est pas le cas pour les élus locaux. Ainsi, la part des élus de moins de 40 ans est très inférieure à celle de la population : entre 5 % des conseillers communautaires et 19 % pour les conseillers régionaux (*graphique 4*). Inversement, la part des conseillers de plus de 60 ans est plus élevée pour les communes et leurs groupements, que dans la population : 35 % pour les communes et 52 % pour les groupements. Elle est plus faible pour les conseillers régionaux, qui ont plutôt entre 40 et 60 ans.

Les détenteurs de fonctions exécutives sont plus âgés que la moyenne des élus locaux. C'est en particulier le cas des maires : 60 % d'entre eux ont 60 ans ou plus en 2017, et 2 % seulement ont moins de 40 ans, répartition à peu près semblable à celles des présidents de groupements (*graphique 4*).

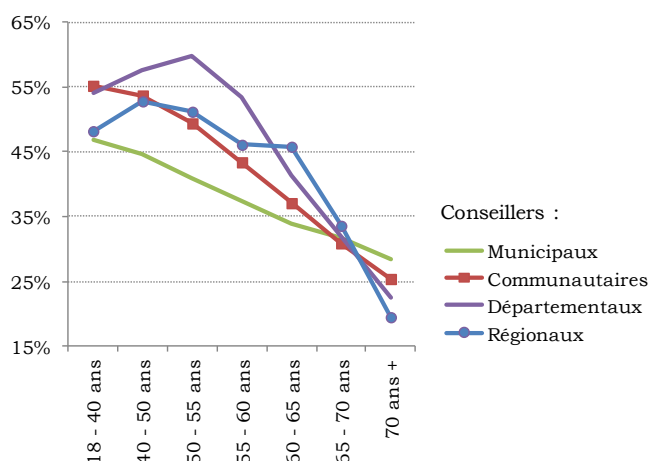
**Graphique 2 - Part des femmes parmi les élus municipaux selon la taille de la commune (élections de 2014)**



Lecture : La part des femmes parmi les maires des communes de moins de 500 habitants est de 18 %.

Source : ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (application élection et RNE).

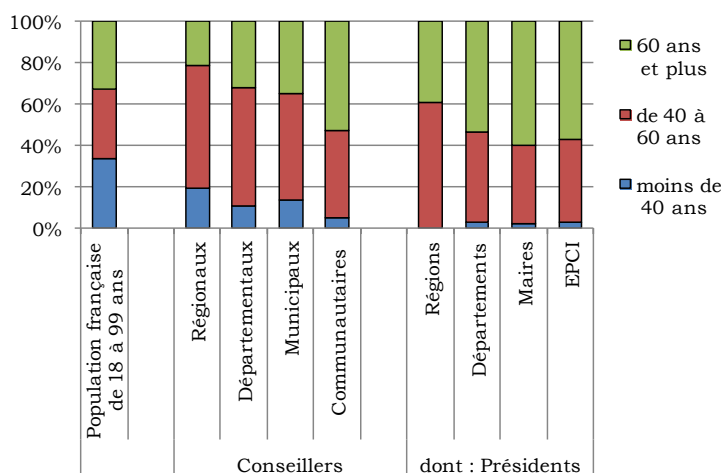
**Graphique 3 - Part des femmes parmi les élus en 2017, selon l'âge**



Lecture : La part des femmes parmi les conseillers municipaux de 18 à 40 ans est de 47 % en 2017.

Source : ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (application élection et RNE).

**Graphique 4 - Répartition des élus locaux selon leur âge et leur mandat électoral au 1<sup>er</sup> janvier 2017**



Lecture : au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 19 % des conseillers régionaux et territoriaux ont moins de 40 ans.

Source : ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (RNE).

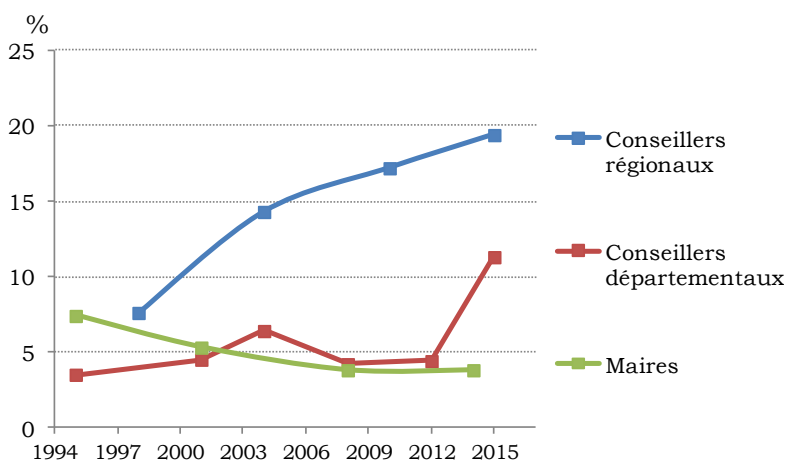
Depuis 1995, la proportion d'élus de moins de 40 ans a augmenté pour les conseillers régionaux et départementaux, mais a diminué pour les maires (graphique 5).

### Plus d'agriculteurs et de cadres parmi les élus locaux que dans la population

Du fait du nombre élevé des petites communes rurales, les agriculteurs restent fortement représentés parmi les élus locaux : 10 % parmi les conseillers municipaux et 9 % parmi les conseillers communautaires (graphique 6).

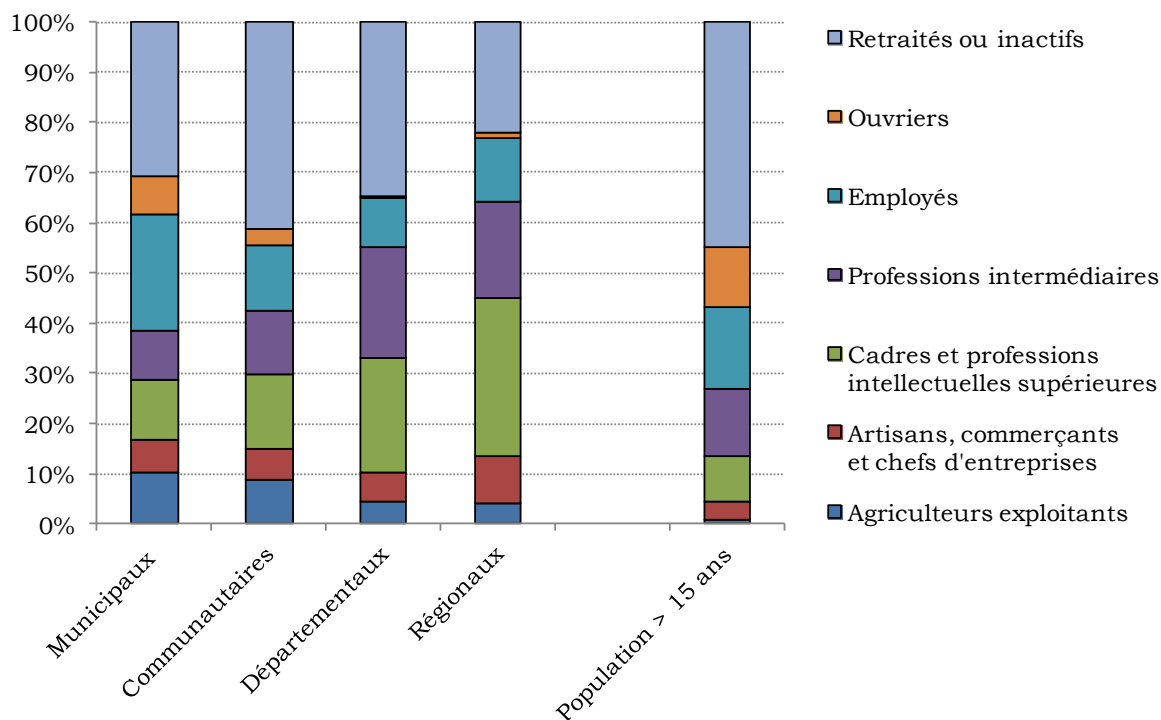
Par rapport à leur part dans la population active, les cadres sont eux aussi surreprésentés, en particulier parmi les élus régionaux et départementaux, tandis que les employés et surtout les ouvriers y sont sous-représentés. Employés et ouvriers sont en revanche plus présents au sein des conseils municipaux.

**Graphique 5 - Proportion des élus locaux de moins de 40 ans**



Source : Ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (Répertoire national des élus).  
Champ : France métropolitaine + DOM

**Graphique 6 - Répartition des élus locaux selon leur catégorie socioprofessionnelle**



Lecture : Les agriculteurs exploitants représentent 10 % des élus municipaux et 1 % de la population de 15 ans ou plus.

Source : ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (application élection et répertoire national des élus). Résultats au lendemain des dernières élections.

Champ : France métropolitaine + DOM

**Sources et définitions :** Les données sont recueillies et traitées au ministère de l'Intérieur par le bureau des élections et des études politiques (direction de la modernisation et de l'action territoriale).

**Répertoire national des élus (RNE) :** Le RNE, régi par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 relatif à la mise en œuvre de deux traitements automatisés de données à caractère personnel dénommés « Application élection » et « Répertoire national des élus », constitue une base de données mise à jour en continu par les préfetures, afin d'assurer le suivi des mandats électoraux et des fonctions électives de tous les élus.

**Mandats :** Il s'agit des mandats électifs tels qu'ils figurent dans le répertoire national des élus (RNE).

**Catégories socioprofessionnelles :** Elles sont déterminées selon 65 postes pour la quasi-totalité des élus. Ces professions ont été reclassées selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee, agrégée en 8 postes. Il subsiste un nombre important de déclarations « autres professions » qui ne peuvent être reclassées. Par ailleurs, la ventilation de la population est disponible pour les plus de 15 ans, donc au-delà de la population éligible, et comprend de plus un grand nombre de personnes en formation (« autres sans activité professionnelle »). Les comparaisons entre population française et population des élus sont donc à prendre avec précaution.

**Pour en savoir plus :**

Les collectivités locales en chiffres 2017, chapitre 7 : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres>

Ministère de l'Intérieur : [www.interieur.gouv.fr/Elections](http://www.interieur.gouv.fr/Elections)